

Verviers, le 21 mai 2019.

Pulvérisation du terrain de football de l'Entente stembertoise.

Madame La Présidente, Monsieur Le Bourgmestre ff., Madame l'Echevine de la Santé, Monsieur L'Echevin des travaux, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Le cdH Verviers, vous a transmis par mon intermédiaire en matinée du mercredi 15 mai tout un questionnement concernant la pulvérisation du terrain de football de l'Entente stembertoise, ses dangers et l'absence d'information préalable de la Ville aux riverains et aux utilisateurs du terrain.

Force est de constater deux éléments :

- Quelques jours après, un autre parti a choisi de s'adresser directement à la population, publiquement via la presse et Facebook pour des raisons évidentes de proximité d'élections... Nous, cdH, avons préféré interpeller d'abord le Collège.
- Qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse officielle du Collège aux nombreuses questions que nous lui avons posées !

La santé des verviétois et plus spécialement des stembertois ne rencontre manifestement pas ou peu d'intérêt dans le Collège actuel !

Le cdH Verviers vous réitère les mêmes questions, c'est-à-dire ;

Pourriez-vous nous donner très rapidement des explications et éclaircissements à ce sujet ?

- Quel produit a-t-il été utilisé ?
- Quel en est la toxicité et sa durée de toxicité ?
- Quels ont été les mesures prises par le Collège afin d'éliminer (si ils existent) toutes formes de risques pour la santé des verviétois ?
- Pourquoi ne pas avoir pris d'initiative afin de sécuriser les lieux (barrières et toutes boîtes aux riverains afin d'expliquer la situation) ?
- Pourriez-vous nous dire quelles initiatives vous allez prendre afin d'apaiser la situation et surtout veiller à la santé de la population verviétoise ?

Les riverains sont réellement inquiets ! Ceux-ci ne remettent pas en cause les travaux pour l'amélioration du site mais bien le risque, si minime soit-il, pour leur santé suite à la pulvérisation !

Nous savons depuis peu que ce produit est le glyphosate. Produit chimique très controversé et déjà interdit aux particuliers. La possibilité de l'utiliser sous certaines conditions est laissée encore pour un temps aux professionnels du métier.

Mesdames et Messieurs du Collège, alors que la Ville de Verviers s'est engagée à l'utilisation de produit « zéro pesticide » pourquoi ne pas avoir obligé l'entrepreneur à respecter la démarche communale concernant ces produits ?

Même si l'on ne connaissait pas encore le produit utilisé, dès la prise de connaissance de la pulvérisation, pourquoi ne pas avoir d'urgence balisé le terrain en interdisant l'accès au terrain et en informant la population, à défaut de l'avoir exigé de l'entreprise via le cahier des charges ?

Vu le manque d'anticipation et de réactivité de la part du Collège, **le cdH Verviers se pose des questions quant à la capacité de ce Collège à prendre les bonnes décisions rapides et adéquates lors d'une catastrophe imprévue** que l'on ne souhaite évidemment pas vivre mais qu'il faut anticiper en prévoyant des mesures de précautions et des dispositifs d'informations préalables !

Merci pour vos réponses.

Claude ORBAN

Conseiller Communal Verviers